



AAC DE LA FOSSE DE MELUN

Démarche de protection d'une aire d'alimentation très étendue

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

✓ Seine-et-Marne, Ile-de-France

SUPERFICIE

✓ Zone Prioritaire : 63 800 ha
✓ SAU en Zone Prioritaire : 31 380 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

✓ 260 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

✓ Grandes cultures
✓ Cultures principales : céréales, betterave, colza, maïs

QUALITÉ DE L'EAU

✓ Problématique principale : phytosanitaires
✓ Concentration en nitrates : entre 25 et 37 mg/l
✓ Concentration en phytosanitaires : pics supérieurs à 0,1 µg/l pour plusieurs molécules et 0,5µg/l pour la somme des pesticides

MASSE D'EAU

✓ Eau souterraine : nappe des calcaires de Champigny
✓ Production annuelle de 30 Mm³
✓ 3 captages prioritaires « Grenelle » et 2 captages prioritaires au titre du SDAGE

CONTACTS

✓ Guillaume ARTHAUD (Veolia) : guillaume.arthaud@veolia.com
✓ Laure VOISIN (CA 77) : laure.voisin@seine-et-marne.chambagri.fr

■ Historique de la démarche de protection des captages

2008 : Arrêté de DUP pour la délimitation de périmètres de protection des captages
2008 à 2011 : étude de vulnérabilité, diagnostic des pressions et définition de la Zone d'Actions Prioritaire
2012 à 2013 : Construction du programme d'action
2014 : Plan d'action AAC validé, signature du contrat d'objectif, arrêté ZSCE, début des actions

■ Descriptif des actions

Délimitation d'une Zone Prioritaire d'Action :

- Modélisation hydrodynamique réalisée par l'Ecole des Mines de 2010 à 2013 : délimitation d'une Zone Prioritaire correspondant à 90% de l'alimentation du captage, pour 36% de la surface totale de l'AAC

Animation du Plan d'action :

- Actions agricoles : diagnostic et suivi des pratiques, conseils pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, réduction des risques de pollutions ponctuelles
- Actions non-agricoles : sensibilisation, diagnostic et accompagnement des communes, des industriels et artisans dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires
- Amélioration de la connaissance de la nappe et suivi de la qualité de l'eau

■ Acteurs impliqués

- Suez – Eau du Sud Parisien, Veolia, SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) : propriétaires du champ captant, maîtres d'ouvrage
- Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : coordination du volet agricole du programme d'action
- CCI 77, Aqu'i'Brie : animation des volets non-agricoles (industriel, urbain)

■ Intérêts du partenariat

- Partenariat entre les 3 producteurs d'eau pour piloter la démarche AAC
- Permet d'animer un plan d'action sur une surface très étendue : 640 km², dont 31 380 ha de surface agricole
- Permet d'engager une multiplicité d'acteurs : 63 communes, 260 exploitations agricoles, nombreuses industries et artisans

■ Bilan des actions agricoles, après 1 an d'animation

- Programme d'action centré sur 36% de l'AAC
- 70 rendez-vous individuels et 12 rendez-vous techniques collectifs
- 3 réunions d'information
- 5 formations
- 101 exploitations sensibilisées

